

Image not found or type unknown



HERITAGE DES PETITS ENFANTS

Par **CUNEGONDE**, le **24/01/2010** à **14:25**

bonjour,

ma mère est décédée en 1971, elle avait quatre soeurs et a eu cinq enfants.

Ma grand mère maternelle a quatre vingt onze ans, elle est sous l'influence de deux de ses filles qui dépensent très largement son argent.

Ma grans mère a fait une donation en décembre 2007 à trois de ses filles. Bien que contactés par le notaire, nous, les cinq petits enfants de sa fille décédée n'avons rien obtenue. Avons nous un recours?